

**Remise gracieuse**

*ARRETE* N° 79 accordant remise gracieuse à la compagnie générale du Togo des sommes restant dues par elle pour la location pendant l'année 1934 des domaines d'Agou.

LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies;

Vu la convention en date du 24 décembre 1931 entre le Commissaire de la République française au Togo et M. GASPARIAN; ensemble l'avenant en date du 19 octobre 1933, notamment en ses articles 2 et 4;

Vu la lettre n° 2486 en date du 23 novembre 1934 du ministre des colonies;

Le conseil d'administration entendu;

**ARRETE :**

ARTICLE PREMIER. — Il est fait remise gracieuse à la compagnie générale du Togo de la somme de cinq mille francs restant due par elle pour la location des domaines d'Agou pendant l'année 1934.

ART. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Porto-Novo, le 8 février 1935.

BOURGINE.

**Cadre supérieur de la police**

*ARRETE* N° 84

LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu l'arrêté du 13 septembre 1933 modifiant l'arrêté du 11 mars 1933 réorganisant le cadre supérieur de la police et portant que, quelle que soit la catégorie à laquelle il est classé, le chef du service de police et de sûreté voyage toujours en 1<sup>re</sup> classe sur les paquebots;

**ARRETE :**

ARTICLE PREMIER. — Est et demeure abrogé l'arrêté susvisé du 13 septembre 1933, modifiant l'arrêté du 11 mars 1933, réorganisant le cadre supérieur de la police et portant que, quelle que soit la catégorie à laquelle il est classé, le chef du service de police et de sûreté voyage toujours en 1<sup>re</sup> classe sur les paquebots.

ART. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Porto-Novo, le 13 février 1935.

BOURGINE.

**Observation sanitaire**

*ARRETE* N° 86 abrogeant l'arrêté n° 658 du 28 décembre 1935.

LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu l'arrêté du 24 décembre 1928 portant règlement de police sanitaire aux colonies;

Vu l'arrêté n° 658 du 28 décembre 1934 mettant en observation sanitaire les bateaux en provenance de la Nigéria;

Sur la proposition du chef du service de santé;

**ARRETE :**

ARTICLE PREMIER. — Aucun cas nouveau de fièvre jaune n'ayant été signalé à la Nigéria depuis le 14 janvier 1935 l'arrêté n° 658 susvisé est abrogé à la date du 15 février 1935.

ART. 2. — Le chef du service de santé, le directeur du service des voies de pénétration et du wharf, le chef du service des douanes et les administrateurs des cercles de Lomé et Anécho sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Porto-Novo, le 14 février 1935.

BOURGINE.

*ARRETE* N° 87 abrogeant l'arrêté n° 42 du 24 janvier 1935.

LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 27 décembre 1928 portant règlement de police sanitaire aux colonies;

Vu l'arrêté n° 42 du 24 janvier 1935 mettant en observation sanitaire les bateaux en provenance de la Côte d'Ivoire;

Sur la proposition du chef du service de santé;

**ARRETE :**

ARTICLE PREMIER. — Aucun cas nouveau de fièvre jaune n'ayant été signalé en Côte d'Ivoire depuis le 19 janvier 1935, l'arrêté n° 42 susvisé est abrogé à la date du 15 février 1935.

ART. 2. — Le chef du service de santé, le directeur du service des voies de pénétration et du wharf, le chef du service des douanes, et les administrateurs des cercles de Lomé et Anécho sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Porto-Novo, le 14 février 1935.

BOURGINE.

**NOMINATIONS, MUTATIONS ETC.**

CONCERNANT LE PERSONNEL

**PERSONNEL EUROPÉEN****ACTES DU POUVOIR CENTRAL****Promotions**

Par décret en date du :

5 janvier 1935. — Est nommé administrateur-adjoint de 1<sup>re</sup> classe des colonies, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1935,

M. CORROT (Raymond Valentin), administrateur-adjoint de 2<sup>e</sup> classe.

Est nommé administrateur-adjoint de 3<sup>e</sup> classe des colonies pour compter du 8 janvier 1935,

M. BERARD (Jean, Louis, Philippe) élève-administrateur.

**Distinctions honorifiques**

Par arrêté ministériel du :

29 décembre 1934. — Sont accordées les distinctions honorifiques suivantes au titre de l'année 1934 aux instituteurs et institutrices employés dans les écoles publiques des colonies :

**2<sup>e</sup> groupe**

(Colonies autres que les Antilles et la Réunion)

*Médaille d'argent*

M<sup>me</sup> KUTSCHENRITTER, née GOURDIN Jeanne, Togo.

*Médaille de bronze*

M<sup>me</sup> SIRO, née VERNOCHET (Marie), Togo.

*Mention honorable*

M. CHAMPION (Albert), Togo.

**ACTES DU POUVOIR LOCAL****Nomination d'un chef de service**

Par arrêté du :

13 février 1935. — M. LAPART, rédacteur principal des P. T. T., chef du service des P. T. T. du Dahomey, tiendra son emploi cumulativement avec celui de chef du service des P. T. T. du Togo. Sa résidence est à Porto-Novo.

**Affectations**

Par arrêtés des :

6 février 1935. — M. PIC Joseph, administrateur-adjoint de 1<sup>re</sup> classe des colonies, est nommé provisoirement juge suppléant près le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Lomé, en remplacement de M. VIALE, commis des services civils du Togo détaché à Porto-Novo aux bureaux du Commissariat de la République.

M. PUIG, juge suppléant au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Lomé, de retour de congé, attendu à Lomé le 6 février 1935 sur s/s *Asie*, est nommé provisoirement président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Lomé en remplacement de M. PIC, président intérimaire, appelé à d'autres fonctions.

Par décisions des :

8 février 1935. — M. MENEAU Jean, commis de 1<sup>re</sup> classe des services civils, est nommé président du tribunal du premier degré du cercle d'Auécbo, en remplacement de M. DANTEC Xavier, adjoint de 1<sup>re</sup> classe des services civils.

9 février 1935. — M. MANCION, ingénieur de 3<sup>e</sup> classe du cadre général de l'agriculture, est nommé directeur de la station de Tové.

M. GAILLAGUET, conducteur principal de 2<sup>e</sup> classe des travaux d'agriculture, demeure affecté au cercle de Klouto avec résidence à Tové.

13 février 1935. — M. HORARD, chef ouvrier d'art hors classe des travaux publics, retour de congé le 31 janvier 1935, est affecté à Sokodé où il prendra la direction de l'école professionnelle en remplacement de M. LHUISSIER.

M. LHUISSIER, chef ouvrier d'art de 1<sup>re</sup> classe des travaux publics, directeur de l'école professionnelle de Sokodé est mis à la disposition du chef du service des travaux publics, du chemin de fer et du wharf pour être affecté à la subdivision Lomé-ville.

M. PLANCO, agent-comptable du cadre du chemin de fer du Togo, est nommé billeteur du service des travaux publics, en remplacement de M. CATHELIN chef comptable des travaux publics, appelé à d'autres fonctions.

15 février 1935. — M. TERRAC, adjoint de 1<sup>re</sup> classe des services civils du Togo, précédemment en service au cercle de Klouto, est nommé agent intérimaire de de Lomé-subdivision et surveillant chef de la prison de Lomé en remplacement de M. DASSONVILLE, adjoint de 2<sup>e</sup> classe des services civils appelé à d'autres fonctions.

M. DASSONVILLE, adjoint de 2<sup>e</sup> classe des services civils, est chargé des fonctions de commissaire de police de la commune mixte de Lomé en remplacement de M. CŒURDEVEY, maréchal des logis chef de gendarmerie en instance de départ en congé.

**Congés — Passages**

Par décisions des :

8 février 1935. — Un congé administratif de 6 mois pour en jouir Hautmont (Var), est accordé à M. Remy Alfred, ouvrier d'art de 3<sup>e</sup> classe du cadre du chemin de fer du Togo, qui compte 24 mois et 16 jours de séjour consécutifs dans le Territoire.

Un passage pour la France, en 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> catégorie, lui est en outre délivré sur le paquebot *Amérique* attendu à Lomé vers le 6 mars 1935.

Un congé de fin de contrat de 7 mois pour en jouir à Rueil (S. et O.) 18 Avenue de la République, est accordé M. LE CURIEUX, agent contractuel qui compte 30 mois de séjour consécutifs dans le Territoire.

Un passage en 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> catégorie, lui est en outre délivré sur le paquebot *Foucauld* attendu à Lomé vers le 2 avril 1935.

15 février 1935. — Une réquisition de passage de retour de Lomé à Marseille, en 3<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> catégorie, est accordée au maréchal des logis chef de gendarmerie COEURDEVEY ainsi qu'à sa femme, sur le paquebot *Canada* attendu à Lomé vers le 11 mars 1935.

**PERSONNEL INDIGÈNE****Engagements**

Par décision du :

19 février 1935. — Sont engagés en qualités de moniteurs auxiliaires pour servir dans l'enseignement prié :

NETTI KWADJO Théophile, (mission protestante évangélique),

ECOUE AVAYIVI FOLIVI, (mission protestante évangélique),

ABOUDOU Alexandre, dit Jossou, (mission catholique),

AGBEMEGNAN Jean, (mission catholique).

Il sera alloué à chacun de ces agents auxiliaires un salaire journalier de 6 frs. 66 par journée de classe, et de 3 frs. 33 pour les jeudi, dimanche et vacances scolaires.

**Démissions**

Par décision du :

19 février 1935. — Sont acceptées les démissions de leur emploi offertes par les agents de l'enseignement privé dont les noms suivent :

AHADJI Samuel, moniteur de 2<sup>e</sup> classe, (mission protestante évangélique) pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 1934.

FOLI Ernest, moniteur de 2<sup>e</sup> classe, (mission protestante évangélique) pour compter du 1<sup>er</sup> février 1935.

SIMPSON Albert, instituteur auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe, (mission catholique) pour compter du 1<sup>er</sup> février 1935.

**Inscription au tableau d'avancement**

Par arrêté du :

12 février 1935. — Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1935, les agents indigènes dont les noms suivent :

**Enseignement Officiel**

*Pour le grade d'instituteur-adjoint de 1<sup>e</sup> classe :*

TOKOU Michel, instituteur-adjoint de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'instituteur-adjoint de 2<sup>e</sup> classe :*

TETEKPOE Léopold, instituteur-adjoint de 3<sup>e</sup> classe.

AKOUEYE Paulin, instituteur-adjoint de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'instituteur-adjoint de 3<sup>e</sup> classe :*

KOFFI, Julien, instituteur-adjoint de 4<sup>e</sup> classe.

BLIVI Jules, instituteur-adjoint de 4<sup>e</sup> classe.

LAWSON BODY Jonathan, instituteur-adjoint de 4<sup>e</sup> cl.

AKOUEYE Bernard, instituteur-adjoint de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'instituteur-adjoint de 4<sup>e</sup> classe :*

FREITAS Paulin, instituteur auxiliaire de 1<sup>re</sup> classe.

DAGBA Victor, instituteur auxiliaire de 1<sup>re</sup> classe.

WILSON Jean, instituteur auxiliaire de 1<sup>re</sup> classe.

LAWSON Pierre, instituteur auxiliaire de 1<sup>re</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur de 3<sup>e</sup> classe :*

PANOU Pierre, moniteur de 4<sup>e</sup> classe.

M<sup>me</sup> JOHNSON ROMUALD Léontine, monitrice de 4<sup>e</sup> cl.

TETE David, moniteur de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur de 4<sup>e</sup> classe :*

LAWSON Benoît, moniteur de 5<sup>e</sup> classe.

AKAKPO ECOUÉ Théophile, moniteur de 5<sup>e</sup> classé.

*Pour le grade de moniteur de 5<sup>e</sup> classe :*

AMEGANVI Louis, moniteur de 6<sup>e</sup> classe.

**Enseignement Privé**

*Pour le grade de moniteur de 1<sup>re</sup> classe :*

AZAMEDE Maxime, moniteur de 2<sup>e</sup> classe.

ANANOU André moniteur de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur de 2<sup>e</sup> classe :*

KPOTOGBEY Arnold, moniteur de 3<sup>e</sup> classe.

KOWU Pierre, moniteur de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur de 4<sup>e</sup> classe :*

MENSAH Théophile moniteur de 5<sup>e</sup> classe.

QUENUM Pierre, moniteur de 5<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur de 5<sup>e</sup> classe :*

ADJOVI Constantin, moniteur de 6<sup>e</sup> classe.

CODJO Louis, moniteur de 6<sup>e</sup> classe.

**Agriculture**

*Pour le grade de moniteur auxiliaire de 1<sup>re</sup> classe :*

ATSOU AHO Ebenezer, moniteur auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe.

DJONDO, Augustin, moniteur auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe :*

KOFFI AGRIPPA WALTER, moniteur auxiliaire de 3<sup>e</sup> cl.  
 AGBOKOU Martial, moniteur auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe.  
 MENSAH KLOUSSÉ Joseph, moniteur auxiliaire de 3<sup>e</sup> cl.  
 D'ALMEIDA Michel, moniteur auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe :*

GOKONOUS Rémy, moniteur auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe.

**Douanes***Pour le grade de préposé de 4<sup>e</sup> classe :*

ROMAO Einmanuel Joseph, préposé de 5<sup>e</sup> classe.

**Cadre des P. T. T.****COMMIS***Pour le grade de commis principal de 3<sup>e</sup> classe :*

KAGNI Karl, commis H. C.

*Pour le grade de commis de 2<sup>e</sup> classe :*

BOCOVI Ambroise, commis de 3<sup>e</sup> classe.  
 PEREIRA Eusèbe, commis de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de commis de 7<sup>e</sup> classe :*

ZUPITZER Emile, commis de 8<sup>e</sup> classe.

**SURVEILLANTS***Pour le grade de surveillant des P. T. T. de 1<sup>re</sup> classe :*

AMEDEVOKPO NOUGBALO, surveillant de 2<sup>e</sup> classe.

**FACTEURS***Pour le grade de facteur de 1<sup>re</sup> classe :*

ZONOKPON MAGNIDÉ, facteur de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de facteur de 2<sup>e</sup> classe :*

KIMAKOU Victor, facteur de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de facteur de 5<sup>e</sup> classe :*

EKLOUVI Bernard, facteur de 6<sup>e</sup> classe.

**Cadre de la Santé****AIDES-MÉDECINS***Pour le grade d'aide-médecin de 2<sup>e</sup> classe :*

EWENUMEDE Pierre, aide-médecin de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'aide-médecin de 3<sup>e</sup> classe :*

KOUEVI Gabriel, aide-médecin de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'aide-médecin ou aide-pharmacien de 4<sup>e</sup> classe :*

ABALO Jean, aide-médecin de 5<sup>e</sup> classe,  
 LAWSON BIDI Martin, pharmacien de 5<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'aide-médecin de 5<sup>e</sup> classe :*

DOE Robert, aide-médecin de 6<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'aide-médecin de 6<sup>e</sup> classe :*

SAND Eugène, infirmier de 1<sup>re</sup> classe.

**INFIRMIERS***Pour le grade d'infirmier major de 3<sup>e</sup> classe :*

ABBEY AMOUSSOU Joseph, infirmier major de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'infirmier major de 5<sup>e</sup> classe :*

KOUEVI Louis, infirmier de 1<sup>re</sup> classe.

*Pour le grade d'infirmier de 3<sup>e</sup> classe :*

AMOUZOU Maurice, infirmier de 4<sup>e</sup> classe.  
 QUAM DESSOU KPONTON Sylvestre, infirmier de 4<sup>e</sup> cl.  
 MASSOUBODJI Bernard, infirmier de 4<sup>e</sup> classe.  
 GBETO Félix, infirmier de 4<sup>e</sup> classe.  
 EDJOSSOU SOSSOU Pascal, infirmier de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'infirmier de 4<sup>e</sup> classe :*

SCHNEIDER William, infirmier de 5<sup>e</sup> classe.  
 GBEDANA David, infirmier de 5<sup>e</sup> classe.

**GARDES D'HYGIÈNE***Pour le grade de garde de 3<sup>e</sup> classe :*

LACLE MENSAH Antonin, garde d'hygiène de 4<sup>e</sup> classe.

**Cadre des commis d'administration***Pour le grade de commis de 2<sup>e</sup> classe :*

ALOMENOU BANSA Emmanuel, commis de 3<sup>e</sup> classe.  
 QUASHIE William, commis de 3<sup>e</sup> classe.  
 MESSAN GEORGES, commis de 3<sup>e</sup> classe.  
 GNASSOUNOU Victor, commis de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de commis de 4<sup>e</sup> classe :*

PARAIZO Basile Louis, commis de 5<sup>e</sup> classe.  
 LAWSON Bernardin, commis de 5<sup>e</sup> classe.  
 MABOUDOU Joseph, commis de 5<sup>e</sup> classe.  
 GBIKPI Norbert, commis de 5<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de commis de 5<sup>e</sup> classe :*

DUEGGAH Joseph, commis de 6<sup>e</sup> classe.  
 AMEGNIZIN Faustin, commis de 6<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de commis de 6<sup>e</sup> classe :*

ADJEVI Sylvain, commis de 7<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de commis de 7<sup>e</sup> classe :*

BRYM Daniel, commis de 8<sup>e</sup> classe.  
 MESSAN Laurent, commis de 8<sup>e</sup> classe.  
 GBAGUIDI Léonard, commis de 8<sup>e</sup> classe.  
 ABALO Cosme, commis de 8<sup>e</sup> classe.  
 COMLAVI Aurélien, commis de 8<sup>e</sup> classe.  
 GNAMEY Roger, commis de 8<sup>e</sup> classe.

**Cadre des interprètes***Pour le grade d'interprète de 1<sup>re</sup> classe :*

AHAMADAH Jérôme, interprète de 2<sup>e</sup> classe.

**Cadre des plantons***Pour le grade de planton de 6<sup>e</sup> classe :*

TOSSOU HINDÉ, planton de 7<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de planton de 7<sup>e</sup> classe :*

PADONOU Célestin, planton de 8<sup>e</sup> classe.

#### Travaux publics

*Pour le grade d'ouvrier de 3<sup>e</sup> classe :*

JAMES Jean, ouvrier de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'ouvrier de 5<sup>e</sup> classe :*

MANEDJI AYÉNA, ouvrier de 6<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de conducteur d'automobiles principal de 4<sup>e</sup> classe :*

AGBAGLA Bernard, conducteur de 1<sup>re</sup> classe.

BASSARI BOUNDJOU, conducteur de 1<sup>re</sup> classe.

#### Chemins de fer

*Pour le grade de chef de station de 3<sup>e</sup> classe :*

MENSAH Joseph, chef de station de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de maître ouvrier de 2<sup>e</sup> classe :*

KOFFI ALOWANOU, maître ouvrier de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'ouvrier de 2<sup>e</sup> classe :*

Thomas Rambert, ouvrier de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de receveur de 6<sup>e</sup> classe :*

CADASSOU Norbert, receveur de 7<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de facteur enregistreur de 2<sup>e</sup> classe :*

KOKODOKO Christian, facteur enregistreur de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de canotier-maitre :*

AMETEKPE James, canotier de 1<sup>re</sup> classe.

#### Promotions

Par décision du :

15 février 1935. — Sont promus, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1935 au point de vue exclusif de l'ancienneté les agents ci-dessous nommés :

#### Enseignement Officiel

*Au grade d'instituteur-adjoint de 1<sup>re</sup> classe :*

TOKOU Michel, instituteur-adjoint de 2<sup>e</sup> classe.

*Au grade d'instituteur-adjoint de 2<sup>e</sup> classe :*

TEREKPOE Léopold, instituteur-adjoint de 3<sup>e</sup> classe.

*Au grade d'instituteur-adjoint de 3<sup>e</sup> classe :*

KOFFI Julien, instituteur-adjoint de 4<sup>e</sup> classe,  
BLIVI Jules, instituteur-adjoint de 4<sup>e</sup> classe.

*Au grade d'instituteur-adjoint de 4<sup>e</sup> classe :*

FREITAS Paulin, instituteur auxiliaire de 1<sup>re</sup> classe,  
DAGBA Victor, instituteur auxiliaire de 1<sup>re</sup> classe.

#### Agriculture

*Au grade de moniteur auxiliaire de 1<sup>re</sup> classe :*

ATSOU AHO Ebenezer, moniteur auxiliaire de 2<sup>e</sup> cl.,

*Au grade de moniteur auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe :*

KOFFI AGRIPA Walter, moniteur auxiliaire de 3<sup>e</sup> cl.,  
AGBOKOU Martial, moniteur auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe.

*Au grade de moniteur auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe :*

GOKONOUS Rémy, moniteur auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe.

#### Douanes

*Au grade de préposé de 4<sup>e</sup> classe :*

ROMAO Emmanuel Joseph, préposé de 5<sup>e</sup> classe.

#### Cadre des P. T. T.

##### COMMIS

*Au grade de commis de 2<sup>e</sup> classe :*

BOCOVI Ambroise, commis de 3<sup>e</sup> classe.

*Au grade de commis de 7<sup>e</sup> classe :*

ZUPITZER Emile, commis de 8<sup>e</sup> classe.

#### SURVEILLANTS

*Au grade de surveillant des P.T.T. de 1<sup>re</sup> classe :*

AMEDEVOKPO NOUGBALO, surveillant de 2<sup>e</sup> classe.

#### FACTEURS

*Au grade de facteur de 1<sup>re</sup> classe :*

ZONOKPON MAGNIDÉ, facteur de 2<sup>e</sup> classe.

*Au grade de facteur de 2<sup>e</sup> classe :*

KIMAKOU Victor, facteur de 3<sup>e</sup> classe.

#### Cadre de la santé

##### AIDES-MÉDECINS

*Au grade d'aide-médecin de 2<sup>e</sup> classe :*

EWENUMEDE Pierre, aide-médecin de 3<sup>e</sup> classe.

*Au grade d'aide-médecin de 3<sup>e</sup> classe :*

KOUEVI Gabriel, aide-médecin de 4<sup>e</sup> classe.

*Au grade d'aide-médecin de 4<sup>e</sup> classe :*

ABALO Jean, aide-médecin de 5<sup>e</sup> classe.

*Au grade d'aide-médecin de 6<sup>e</sup> classe :*

SAND Eugène, infirmier de 1<sup>re</sup> classe.

##### INFIRMIERS

*Au grade d'infirmier major de 3<sup>e</sup> classe :*

ABBAY AMOUSSOU Joseph, infirmier major de 4<sup>e</sup> classe.

*Au grade d'infirmier major de 5<sup>e</sup> classe :*

KOUEVI Louis, infirmier de 1<sup>re</sup> classe.

*Au grade d'infirmier de 3<sup>e</sup> classe :*

AMOUZOU Maurice, infirmier de 4<sup>e</sup> classe,  
 QUAM DESSOU KPONTON Sylvestre, infirmier de 4<sup>e</sup> cl.  
 MASSOUGBODJI Bernard, infirmier de 4<sup>e</sup> classe.

*Au grade d'infirmier de 4<sup>e</sup> classe :*

SCHNEIDER William, infirmier de 5<sup>e</sup> classe.

**GARDES D'HYGIÈNE***Au grade de garde de 3<sup>e</sup> classe :*

LACLE MENSAH Antonin, garde d'hygiène de 4<sup>e</sup> cl.

**Cadre des commis d'administration***Au grade de commis de 2<sup>e</sup> classe :*

ALOMENOU BANSA Emmanuel, commis de 3<sup>e</sup> classe,  
 QUASHIE William, commis de 3<sup>e</sup> classe.

*Au grade de commis de 4<sup>e</sup> classe :*

PARAIZO Basile Louis, commis de 5<sup>e</sup> classe,  
 LAWSON Bernardin, commis de 5<sup>e</sup> classe.

*Au grade de commis de 5<sup>e</sup> classe :*

DUEGGAH Joseph, commis de 6<sup>e</sup> classe.

*Au grade de commis de 6<sup>e</sup> classe :*

ADJEVI Sylvain, commis de 7<sup>e</sup> classe.

*Au grade de commis de 7<sup>e</sup> classe :*

BRYN Daniel, commis de 8<sup>e</sup> classe,  
 MESSAN Laurent, commis de 8<sup>e</sup> classe,  
 GBAGUIDI Léonard, commis de 8<sup>e</sup> classe.

**Cadre des interprètes***Au grade d'interprète de 1<sup>re</sup> classe :*

AHAMDADAH Jérôme, interprète de 2<sup>e</sup> classe.

**Travaux publics***Au grade d'ouvrier de 3<sup>e</sup> classe :*

JAMES Jean, ouvrier de 4<sup>e</sup> classe.

*Au grade d'ouvrier de 5<sup>e</sup> classe :*

MENEDJI AYÉNA, ouvrier de 6<sup>e</sup> classe.

*Au grade de conducteur d'automobiles principal de 4<sup>e</sup> classe :*

AGBAGLA Bernard, conducteur de 1<sup>re</sup> classe.

**Chemin de fer***Au grade de chef de station de 3<sup>e</sup> classe :*

MENSAH Joseph, chef de station de 4<sup>e</sup> classe.

*Au grade de maître ouvrier de 2<sup>e</sup> classe :*

KOFFI ALOWANOU, maître ouvrier de 3<sup>e</sup> classe.

*Au grade d'ouvrier de 2<sup>e</sup> classe :*

THOMAS Rambert, ouvrier de 3<sup>e</sup> classe.

*Au grade de quartier maître :*

AMETERPE James, canotier de 1<sup>re</sup> classe.

**Sanctions disciplinaires**

Par décisions des :

9 février 1935. — Les nommés LAWSON Eloi, chef de station auxiliaire, et AGBANZO Aurélien, chef d'équipe auxiliaire sont licenciés pour faute grave.

19 février 1935. — Le commis des P. T. T. de 6<sup>e</sup> classe LAWSON Lazarus est révoqué.

Le chef de trains de 8<sup>e</sup> classe AKOUÉSSON Grégoire est révoqué.

**Suspension de fonctions**

Par décision du :

19 février 1935. — Le commis d'administration de 5<sup>e</sup> classe MENSAH AKOUÉTÉ Alphonse et l'interprète de 5<sup>e</sup> classe ADUAYI Joseph, en service au cercle de Klouto sont suspendus de leurs fonctions.

**Affectations**

Par décisions des :

9 février 1935. — L'infirmier de 3<sup>e</sup> classe AKPA Félix, précédemment en service à Akaba, est affecté au cercle de Klouto, pour servir à l'hôpital de Palimé.

13 février 1935. — Le commis d'administration de 1<sup>re</sup> classe FOLLY Michel, est nommé comptable matière du garage central en remplacement de M. CATHELIN, chef comptable des travaux publics appelé à d'autres fonctions.

15 février 1935. — Les commis de 3<sup>e</sup> classe des P. T. T. BOCCOVI Ambroise et de 4<sup>e</sup> classe POENOU Marcellin en service à la direction des P. T. T. à Lomé sont affectés dans la même qualité à Porto-Novo.

**Congés**

Par décision du :

16 février 1935. — Sont accordés, avec traitement, des congés de :

30 jours, du 1<sup>er</sup> au 30 mars 1935 inclus, au commis des P. T. T. de 8<sup>e</sup> classe KRUGER Ernest, en service à Lomé pour en jouir au Territoire;

30 jours, du 4 mars au 2 avril 1935 inclus, au téléphoniste de 4<sup>e</sup> classe EPAMINODAS Hippolyte, en service à Lomé, pour en jouir au Togo et au Dahomey.

**CHEF DE CANTON.**

Par arrêté du :

8 février 1935. — PASSAH SETH ATSOU est nommé chef du canton de Tsévié, en remplacement de PASSAH FOLY, décédé.

**COMMISSIONS D'ENQUÊTE**

Par arrêtés des :

8 février 1935. — Une commission d'enquête composée de :

M. M. MOAL, administrateur-adjoint de 1<sup>re</sup> classe des colonies . . . . . *Président*

PERRET Jean, adjoint principal de 1<sup>re</sup> classe des services civils du Togo,

RIBEIL Paul, adjoint principal de 1<sup>re</sup> classe des services civils du Togo,

COCO Dominique Hospice, médecin auxiliaire principal de 4<sup>e</sup> classe de l'A. O. F. *Membres*

SANVEE Jonathan, commis d'administration de 2<sup>e</sup> classe,

se réunira sur la convocation de son président, à l'effet de donner son avis sur le cas de l'agent contractuel HAZOUMÉ LÉON, (assimilé à commis principal d'administration de 4<sup>e</sup> classe) en service à la paierie de Lomé.

M. PERRET est nommé rapporteur de la susdite commission.

13 février 1935. — Une commission d'enquête composée de :

M. M. LESTRADE, administrateur-adjoint de 3<sup>e</sup> classe des colonies . . . . . *Président*

JOGUET, chef ouvrier d'art de 2<sup>e</sup> classe du cadre du chemin de fer du Togo,

JAGU, adjoint de 2<sup>e</sup> classe des services civils du Togo,

AYIVI, chef d'équipe de 1<sup>re</sup> classe du chemin de fer, *Membres*

WILSON Edouard, maître ouvrier de 5<sup>e</sup> classe du chemin de fer,

se réunira sur la convocation de son président, à l'effet de donner son avis sur le cas du chef d'équipe de 1<sup>re</sup> classe BIHAM Johannes.

M. JOGUET est nommé rapporteur de la susdite commission.

**ENSEIGNEMENT**

Par décisions des :

14 février 1935. — Le candidat TCHA BANGARA ALLASANI de l'école régionale de Sokodé est admis comme élève à l'école professionnelle de Sokodé.

Le choix de la section du candidat sera fait par le directeur de l'école.

16 février 1935. — Le candidat AMOUZOGAN ABALO, de l'école régionale de Palimé est admis comme élève de l'école professionnelle de Sokodé. (section fer).

**TRIBUNAL COLONIAL D'APPEL**

Par arrêté du :

13 février 1935. — Sont nommés :  
membre titulaire du tribunal colonial d'appel :

M. MAHOUX, administrateur en chef des colonies en remplacement de M. FOURSAUD, administrateur-adjoint de 1<sup>re</sup> classe des colonies.

Membres suppléants du même tribunal :

M. M. AUBER, administrateur de 1<sup>re</sup> classe des colonies, en remplacement de M. PECHOUX, administrateur-adjoint de 2<sup>e</sup> classe des colonies;

BARBERO, élève administrateur des colonies, en remplacement de M. BERARD, administrateur-adjoint de 3<sup>e</sup> classe des colonies.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

*« L'Administration du Territoire déclare décliner toutes responsabilités à quelque titre que ce soit à raison des textes insérés dans la partie non officielle. »*

**XI<sup>e</sup> FOIRE DU HAVRE**

20 Avril — 5 Mai 1935.

La XI<sup>e</sup> Foire du Havre, grande quinzaine coloniale, industrielle, commerciale et agricole, aura lieu du Samedi 20 Avril, veille de Pâques, au dimanche 5 Mai 1935.

Le vaste Palais des Expositions offrira aux visiteurs les stands des principales firmes de la région havraise de Paris et des provinces françaises.

Déjà, de très nombreux emplacements sont retenus.

Tous les producteurs du sol, du sous-sol, de l'industrie et de la mer, auront intérêt à participer à cette manifestation qui, au cours des dix premières années, a marqué une évolution constante accentuant sans cesse sa force d'attraction.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Président du Comité d'Organisation de la Foire du Havre, Hotel-de-Ville — Le Havre (Seine-Inf.)

COMPTOIR D'HORLOGERIE SOIGNÉE

" A la Tour Eiffel "

**JOYEROT & JACOT**



Catalogue général d'Horlogerie  
Bijouterie - Orfèvrerie, adressé  
gratis et franco.

Envois de choix sur demande à MM. les fonctionnaires

*Facilités de paiement*

Représentants sont demandés

23, rue Gambetta — BESANÇON — France

**ENTREPRISES**

E. BOUQUEREAU & C<sup>IE</sup>

Boîte Postale 106



**DAKAR**